

Groupe Open

Assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2011

Dixième résolution

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution
gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du
personnel salarié et des mandataires sociaux**

AUDITEURS CONSEILS ET ASSOCIES
Membre de NEXIA INTERNATIONAL
33, rue Daru
75008 Paris
S.A. au capital de € 429.200

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Open

Assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2011
Dixième résolution

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles ou de certaines catégories d'entre eux, de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS CONSEILS ET ASSOCIES
Membre de NEXIA INTERNATIONAL



Fabrice Huglin

ERNST & YOUNG et Autres



Any Antola